

**CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 JUIN 2018 A 19H30**

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON , M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Christian CLEMENT , M. Gérard CURROT, M. Yves COURTOT, Mme Claire DURANTE, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY , Mme Annie HENNEAU , Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : Mme Evelyne GAILLOT (procuration à Karine BASSARD), M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard MILLOIR), Mme Nicole FILLON (procuration à Claire DURANTE)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le compte rendu de la séance du 15 mai est adopté à l'unanimité.

1. Travaux toiture du pigeonnier rue Vincenot

Ces travaux avaient été inscrits au budget.

La toiture est en lave et doit être refaite à l'identique.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la somme de 4000 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le budget prévisionnel est de 82.423,66€

Les subventions sollicitées sont :

Pays Beaunois : 10.000€

Conseil Départemental : 30.500 €

Conseil Régional : 27.500€

Le reste sera financé par la commune si les subventions sont accordées.

2. Frais de scolarité toute petite section de maternelle

Les tarifs 2017/2018 sont de 450 € par an car les enfants ne vont majoritairement à l'école que le matin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire la somme de 450 € par an.

3. Participation aux frais de scolarité de l'école Notre-Dame

Le tarif est calculé selon les coûts de fonctionnement de l'école primaire.

La commune doit payer pour les enfants de primaire de Pouilly qui fréquentent l'école Notre-Dame.

La participation aux frais de scolarité est fixée à 465,40€ par an par enfant habitant Pouilly.

Ce montant est accordé à l'unanimité.

4. Tarifs garderie

Le tarif actuel est de 1,50 € le matin et un 1,50 € le soir.

En septembre 2017, les horaires d'accueil ont été élargis (une demi-heure supplémentaire le matin et le soir). Cet élargissement d'horaires a occasionné des coûts (salaire des ATSEM )

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer les tarifs à 2 € la séance de 7h15 à 8h30 et à 2 € la séance de 16h30 à 18h45. Ces tarifs sont identiques pour l'école maternelle et l'école primaire.

#### 5. RGPD (Règlement général sur la protection des données)

Le Centre de Gestion de la Côte-d'Or a décidé de mutualiser ce dossier avec le Centre de Gestion de la Meurthe-et-Moselle. Le Centre de Gestion propose de réaliser cette opération pour la somme de 127 € par an.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

#### 6. Recensement de la population en 2019

L'enquête se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Anne-Laure Dyblet sera le coordinateur municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création de 3 emplois occasionnels d'agent recenseur.

#### 7. Affaires diverses

##### *Presbytère*

L'association diocésaine a pris note de la notification du congé en date du 1er janvier 2022

##### *Association Notre-Dame trouvée*

L'assemblée constitutive pour la sauvegarde de Notre-Dame trouvée s'est déroulée le 7 juin en présence d'une cinquantaine de personnes.

Cette association pourra demander des subventions, par exemple à la Fondation du Patrimoine ou du mécénat.

##### *Réseau de chaleur*

Il s'agit d'une réflexion sur le positionnement de la chaudière.

Seuls 50 m<sup>2</sup> sont nécessaires. Le SICECO va étudier une alternative pour utiliser le terrain en pente situé vers le pigeonnier derrière l'école primaire.

Plusieurs avantages :

- réduction du linéaire du réseau
- la Chaudière sera éloignée des riverains
- si le terrain du haut vers la maternelle est libre, il sera possible d'y construire des maisons.

##### *Bibliothèque*

L'objectif est d'offrir au public la plus large ouverture possible.

Pendant les vacances, des bénévoles se relaieront pour ouvrir la bibliothèque une fois par semaine.

L'activité la bibliothécaire sera recentrée à 100 % sur la bibliothèque.

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de recréer un poste à 100 % d'adjoint du patrimoine et de supprimer le poste à 80 %.

##### *Bilan du service assainissement 2017*

Les points essentiels qui ont été relevés :

L'étude diagnostic doit être renouvelée, ce dossier est en cours.

On compte 676 branchements d'eau potable dont 646 d'eau usée soit un taux de raccordement de 0,96.

Entre janvier 2014 et janvier 2015, 150 branchements ont été mis en conformité. 7 contrôles de raccordement ont été effectués en 2017.

Le système de collecte draine toujours beaucoup d'eaux claires parasites en période pluvieuse .Des investigations sont en cours pour traiter les parties prioritaires.

En 2017, 175.000 mètres cubes d'eau sont entrés pour une consommation moyenne annuelle de 80.000 mètres cubes. Des propositions sont faites par la SAUR pour améliorer la surveillance des pompe de relevage ( rue Notre-Dame et rue de la coopérative) avec une estimation de 8.400 € hors-taxe par poste.

#### *Projet photovoltaïque*

Début 2017, le SOCECO avait sollicité la commune pour repérer des toitures pouvant bénéficier de cellules photovoltaïques. Après interrogation de Monsieur le Maire, il apparaît qu'il n'y aura vraisemblablement pas de projet de photovoltaïque sur les bâtiments de la commune de Pouilly car ils ne sont pas éligibles.

#### *Création d'un marché de producteurs*

Du samedi 30 juin jusqu'au samedi 18 juin, un marché de producteurs sera organisé par l'Union commerciale regroupant des commerçants du centre bourg.

#### *Organisation des manifestations du 14 juillet*

Le 13 juillet au soir, il n'y aura pas d'apéritif concert ; il n'y aura pas non plus de bal car aucune association n'a souhaité prendre en charge le bal.

Les festivités du 14 juillet se dérouleront autour de la place de la Libération.

Le centre de gestion nous propose de participer au marché public pour les *assurances* couvrant les risques statutaires portant sur le risque maladie accident du travail décès et cetera une étude comparative sera faite

Un groupe de jeunes musiciens propose d'organiser un *concert de rentrée* qui se déroulera le mercredi 29 août. La participation demandée est de 300 €.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser cette subvention pour l'organisation du concert de rentrée.

#### *École de musique*

La communauté de communes a versé à la commune de Pouilly 8500 € pour l'école de musique.

La commune de Pouilly reverse à l'ADAM la somme de 8500 €.

Cette décision budgétaire est votée à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait lecture d'une information de la *direction générale des finances publique*. Dans ce courrier, il apparaît que la trésorerie de Sombornon fermera au 1er janvier 201. L'activité sera transférée à Pouilly.

#### *Travaux de réhabilitation*

La salle 409 et la salle au-dessus de la garderie seront rénovées ( faux plafonds et isolation).

Quelques travaux d'électricité seront effectués en même temps.

Le budget est d'environ 21000 €. Ces dépenses avaient été inscrites au budget.

le *prochain conseil municipal* aura lieu le 4 juillet. Le sujet du SIVOS y sera notamment évoqué.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**